

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 14 juin 2018.

Présidence : Monsieur Jean-Maurice David, Président.

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2017 de l'Association

Total des revenus : **473'777,52** francs

Total des charges : **470'965,94** francs

Excédent de revenus : **2'811,58** francs

Point 6 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction à exécuter les travaux du changement d'un tronçon de conduite à Donneloye pour un montant de 140'000 frs.

Point 7 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction de statuer pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières pour un montant maximum de 20'000 frs par cas et par année.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2018

Le Président



J-M. David

Le Secrétaire



R. Miéville